



Soisy-sous-Montmorency, le 22 avril 2026

Communiqué de presse

STOP À LA DÉSINFORMATION ET À LA MANIPULATION POLITIQUE À SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Face à la diffusion de chiffres mensongers et à une campagne de dénigrement orchestrée par une opposition en mal de crédibilité, j'ai décidé de rétablir la vérité. Ce communiqué vaut également demande formelle de droit de réponse auprès des rédactions ayant relayé des informations erronées.

Le conseil municipal a voté le 2 avril dernier, mes indemnités de Maire qui correspondent à la strate de la Ville de Soisy-sous-Montmorency, soit 4 110,52 € bruts mensuels. **Ce montant est prévu et strictement encadré par la loi. Il n'a rien d'exceptionnel, ni de disproportionné.**

L'indemnité de mon prédécesseur pour son mandat était limitée, du fait de ses nombreuses représentations extérieures. La loi ne lui permettait pas de percevoir davantage.

En complément, pour une transparence absolue sur mes dépenses, **j'ai refusé l'enveloppe de frais de représentation**, permise par mon statut.

J'ai fait le choix d'assumer l'ensemble des responsabilités liées à ma fonction dans le cadre de la seule indemnité de maire, sans dispositif supplémentaire.

J'appelle désormais à clore cette polémique de chiffres pour se concentrer sur l'essentiel : le travail de terrain et la mise en œuvre des projets pour lesquels les Soiséens m'ont fait confiance. La transparence n'est pas un mot mais une méthode, place désormais à l'action.

Nicolas NAUDET
Maire de Soisy-sous-Montmorency

Note à l'attention des rédactions (Droit de réponse)

Conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Monsieur le Maire de Soisy-sous-Montmorency exige que ce droit de réponse soit publié avec la même importance que les articles incriminés. La désinformation n'est pas une opinion, c'est une faute professionnelle.

Contact Presse : CabinetDuMaire@soisy-sous-montmorency.fr